



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4122

Accessibilité - Lancement de la 2e période de l'Ad'AP - Adaptation de l'opération n°60021847 "Accessibilité - Travaux et équipements (1ère période de l'Ad'AP) et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n°2015-2, programme 20020

Mission Maîtrise de l'Energie - politiques accessibilité, maîtrise de l'énergie, plan climat énergie territorial

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4122 - ACCESSIBILITE - LANCEMENT DE LA 2E PERIODE DE L'AD'AP - ADAPTATION DE L'OPERATION N°60021847 "ACCESSIBILITE - TRAVAUX ET EQUIPEMENTS (1ERE PERIODE DE L'AD'AP) ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AP N°2015-2, PROGRAMME 20020 (MISSION MAÎTRISE DE L'ENERGIE - POLITIQUES ACCESSIBILITÉ, MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération N°2015/1487 du 28 septembre 2015, vous avez approuvé le plan d'action défini dans l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), dit « de Patrimoine » présentant l'état des lieux et la stratégie de mise en accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Lyon.

Le 28 janvier 2016, cet AD'AP a été approuvé par le Préfet du Rhône.

Pour mémoire la Ville de Lyon est dotée d'un patrimoine complexe et important (environ 700 ERP et IOP dont plus d'une soixantaine conformes), ce qui fait que son Ad'AP est échelonné sur trois périodes de trois ans.

Les trois périodes se déclinent comme suit :

- P1 : 2016 – 2018
- P2 : 2019 – 2021
- P3 : 2022 – 2024

Par délibération n°2015/1511 du 28 septembre 2015, vous avez approuvé l'opération n°60021847 « Accessibilité – réalisation de travaux et équipement 1^{ère} période de l'Ad'AP » financée par affectation de l'AP 2015-2, programme 20020, pour un montant de 2 000 000 d'euros.

Par délibération n°2017/2868 du 27 mars 2017, le montant de l'opération n°60021847 « Accessibilité – réalisation de travaux et équipement 1^{ère} période de l'Ad'AP » a été porté à 3 050 000 euros par affectation complémentaire de l'AP « Accessibilité 2015 – 2020 » 2015-2, programme 20020 pour poursuivre la mise en œuvre de l'Ad'AP.

Par délibération n°2018/3813 en date du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Accessibilité 2015-2020 » n° 2015-2, programme n°20020.

Sur les 680 ERP et IOP inscrits dans l'agenda, 80 opérations sont réalisées, en cours d'études ou de travaux, soit près de la moitié de la programmation de la première période de l'Ad'AP.

Les travaux mis en œuvre concernent essentiellement :

- l'amélioration des accès aux bâtiments – création de rampes, mise en place de visiophones... ;
- l'amélioration des cheminements horizontaux intérieurs – revêtement de sols, portes élargies, signalétiques, éclairage ;
- la création ou mise en conformité d'ascenseurs ou d'élévateurs ;
- la mise en conformité des escaliers – mise en place de nez de marches, contremarches, dispositifs d'éveil à la vigilance, prolongation ou installation de mains-courantes ;
- la création ou mise en conformité de sanitaires, vestiaires, douches adaptés.

Une partie de ces travaux seront réalisés par voie de DRT sur l'opération 60021847 « accessibilité – travaux et équipements (1ère période de l'Ad'AP) » dont le montant doit être augmenté pour terminer le financement des travaux de la 1^{ère} période et lancer celui de la 2^{ème} période de l'Ad'AP.

Aussi est-il proposé de renommer cette opération n°60021847 « accessibilité – travaux et équipements » et d'augmenter son montant de 1 300 000 euros, à répartir sur les années 2018, 2019 et 2020, soit 4 350 000 euros au total.

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 et le décret N°2006-555 du 17 mai 2006

Vu le décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014 ;

Vu les délibérations N°2015/1487 et N°2015/1511 du 28 septembre 2015, N°2017/2868 du 27 mars 2017 et N°2018/3813 du 28 mai 2018

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. L'opération n°60021847 « accessibilité – travaux et équipements (1ère période de l'Ad'AP) » est renommée « accessibilité – travaux et équipements ».

2. Le nouveau montant de l'opération n°60021847 « accessibilité – travaux et équipements » est approuvé. L'opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-2 « Accessibilité 2015-2020 », programme 20020.

3. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n°20020, AP n°2015-2, opération 60021847, et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction diverses, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

Opération	Réalisé antérieur	CP 2018	CP 2019	CP 2020
60021847	634 897	1 778 000	1 040 000	897 103

4. Pour la mise en œuvre de cette opération, M. Le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY